

Demande déposée le 04/11/2022

N° DP 57 628 22S0189

Par : **HERBETH Monique**
Représenté par :
Demeurant à : **8 rue des Mésanges
57430 SARRALBE
FRANCE**

Pour : **Remplacement menuiseries extérieures dans le cadre
du PPRT**

Sur un terrain sis à : **8 rue des Mésanges
57430 SARRALBE**

Références cadastrales : **76 0033, 76 0042, 76 0055**

Surface de plancher :

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07 décembre 2004, modifié le 07 décembre 2016,

Et notamment le règlement de la zone UBz2,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme et portant diverses dispositions relatives à l'application du droit des sols et à la fiscalité associée,

Vu le Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT) généré par la Société INEOS Polymers SARRALBE SAS sur le territoire des communes de Sarralbe, Willerwald et Herbitzheim approuvé par arrêté interpréfectoral en date du 6 juillet 2017,

Vu le règlement de la zone Bd1 du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations de la société INEOS Polymers SARRALBE SAS,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.



SARRALBE, le 7 novembre 2022

Le Maire,
Pour le maire,
L'adjoint délégué,
Jean-Louis WEISS

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 04/11/2022

La présente décision est affichée en mairie à compter du 8 NOV. 2022 et publiée sur le site internet communal à compter du 8 NOV. 2022La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le 8 NOV. 2022